

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU WEEK-END DOCTONEURO DU 29-30/04/2023

Préambule :

Règlement régissant le Week-End Doctoneuro du 29 et 30 avril 2023. Les points détaillés ci-dessous reposent sur les règles de bon sens de la vie en communauté et la législation en vigueur en France à la date du week-end.

Du bon déroulement du week-end dépend la sécurité des participant·e·s ainsi que l'image et la réputation de l'association Doctoneuro, et des parcours de master NCI-NCO-JMN-Neuro3P de l'Université de Strasbourg.

PARTIE 1. Participation et inscription

Article 1 : Participation au week-end

Même après règlement des frais d'inscription, l'équipe organisatrice se donne le droit de refuser et rembourser une inscription si elle ne convient pas aux prérequis décrits ci-dessous :

- Les participant·e·s doivent être adhérent·e·s à Doctoneuro au moment de l'inscription.
- Le week-end a pour vocation à renforcer la cohésion entre les adhérent·e·s étudiant·e·s en neurosciences à l'Université de Strasbourg. Ainsi, tout·e adhérent·e doit être étudiant·e en neurosciences à l'Université de Strasbourg pour pouvoir s'inscrire.
- Les participant·e·s doivent retourner le règlement intérieur du week-end et la fiche de droit d'image signés, à l'équipe organisatrice, au moins 2 semaines avant la date du week-end.

Article 2 : Remboursements/Annulation d'inscription

Comme décrit dans l'article 1, l'équipe organisatrice se donne le droit de refuser une inscription si elle ne convient pas aux prérequis demandés.

Les participant·e·s peuvent annuler leur inscription à tout moment. Elles ne seront remboursé·e·s que si l'équipe organisatrice en est prévenue au moins 2 semaines avant le début du week-end.

PARTIE 2. Déroulement du week-end

Article 3 : Respect des consignes données par les organisateurs·rices

Les participant·e·s s'engagent à respecter les consignes données par l'équipe organisatrice du week-end, du départ au retour au point de rendez-vous du bus. Elles s'engagent à respecter le matériel mis à disposition.

Article 4 : Règles de bonne conduite

Aucune violence ne sera tolérée (physique, verbale, morale, sexuelle, ...). Chaque participant·e s'engage à respecter les règles de vie en communauté.

En cas de nécessité, les participant·e·s pourront se référer à des « *safe people* » clairement identifiables et désignés par l'équipe organisatrice.

Article 5 : Moyen de transport

Seuls les membres de l'équipe organisatrice sont autorisés à se rendre sur le lieu du week-end en voiture. Les participant·e·s devront obligatoirement faire le trajet « Strasbourg-Lieu du weekend » par le bus mis à disposition par l'organisation.

Départ de Strasbourg le 29 avril 2023 : les participant·e·s s'engagent à être présent·e·s à l'heure de rendez-vous fixée par l'organisation. Le cas échéant, elles seront considéré·e·s comme absent·e·s, ce qui implique leur non-participation au week-end sans remboursement des frais d'inscription.

Article 6 : Lieu de séjour

Aucune sortie du périmètre du lieu de séjour ne sera tolérée, en dehors de la randonnée menée par l'équipe organisatrice le dimanche après-midi.

Il est interdit de faire pénétrer dans l'enceinte du lieu de séjour toute personne ne figurant pas sur la liste des participant·e·s au week-end.

Les participant·e·s s'engagent à respecter les infrastructures et les équipements mis à disposition.

Article 7 : Consommation d'alcool

L'accès à l'alcool durant le week-end est strictement contrôlé par l'équipe organisatrice. Il est interdit de participer au week-end avec son stock personnel d'alcool. L'équipe organisatrice se donne le droit de confisquer/vider les récipients contenant des boissons non fournies par l'organisation.

Au-delà des mesures mises en place par l'équipe organisatrice, les participant·e·s s'engagent à modérer leur consommation d'alcool. Tout·e membre de l'équipe organisatrice pourra limiter ou suspendre la délivrance d'alcool, d'un·e ou plusieurs membres, s'i·elle le juge nécessaire.

Article 8 : Tabac

Il est interdit de fumer ou vapoter dans les espaces clos, y compris les dortoirs.

Article 9 : Substances illicites et objets interdits

Comme décrit par la loi, la consommation de substances illicites ou détention d'armes sont strictement interdites. Le cas échéant, les autorités compétentes seront contactées.

Le consentement des participant·es aux règles décrites ci-dessus est une condition *sine qua non* à leur inscription et participation au week-end.

En cas de manquement au règlement ou d'un comportement jugé inapproprié, l'équipe organisatrice se réserve le droit d'exclure un·e participant·e. Elle devra alors quitter le week-end.

Je, soussigné·e, confirme avoir pris connaissance du règlement intérieur du Week-End Doctoneuro 2023.

Date et Signature, précédés du NOM – Prénom et de la mention « Lu et approuvé » :

Fiche droit à l'image WEEK-END DOCTONEURO DU 29-30/04/2023

En vue de partager les souvenirs de l'événement, Doctoneuro se donne le droit de prendre des photos/vidéos durant le week-end. Les images récoltées par l'équipe organisatrice seront mises en accès libre aux participants à la fin de l'événement. Elles pourront également être utilisées par Doctoneuro dans ses différents supports de communication, (post-photo et vidéos « teaser » et « récap » (Instagram), photos illustrant le week-end (site internet Doctoneuro onglet "cohésion")).

Même après publication, les participant·e·s pourront réclamer à ce que des photos/vidéos soient retirées s'ils le jugent nécessaire.

Je, soussigné·e, atteste avoir pris connaissance de la fiche de droit d'image et : (cocher le choix)

accepte

refuse

de figurer sur les photos/vidéos qui seront partagées.

Date et Signature, précédés de la mention « Lu et approuvé » :